

United Nations

Nations Unies

UNRESTRICTED

SECURITY
COUNCIL

CONSEIL
DE SECURITE

S/1239
2 février 1949
FRENCH
ORIGINAL : ENGLISH

LETRE EN DATE DU 24 JANVIER 1949 AU SECRETAIRE GENERAL
DES NATIONS UNIES PAR LE SECRETAIRE GENERAL DE L'ORGANISATION DES
ETATS AMERICAINS POUR LUI TRANSMETTRE LE TEXTE
DU TRAITE INTERAMERICAIN D'ASSISTANCE MUTUELLE

Monsieur le Secrétaire général,

Me référant à la lettre du 15 décembre 1948 et au télégramme du 24 décembre 1948 émanant l'une et l'autre du Président du Conseil de l'Organisation des Etats américains et relatifs aux résolutions adoptées par ce Conseil au sujet de Costa-Rica et du Nicaragua, qui ont été publiés comme documents du Conseil de sécurité sous les cotes S/1171 et S/1172, j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint vingt-cinq exemplaires * du Traité interaméricain d'assistance mutuelle qui est entré en vigueur le 3 décembre 1948 et qui a été enregistré le 20 décembre 1948 au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir, conformément à l'Article 54 de la Charte transmettre ces exemplaires au Conseil de sécurité aux fins d'information.

Veuillez agréer, etc.

(Signé) Alberto Lleras
Secrétaire général

* Ces exemplaires ne seront distribués qu'aux délégations représentées au
Conseil de sécurité.

RECEIVED

FEB 7 1949